

déi Lénk

David Wagner
Député



Luxembourg, le 31 janvier 2019

Concerne : Question relative à la réponse à la question n°75 relative à l'avenir à la formation des adultes et du "Life-long-learning"

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Monsieur le Ministre prétend dans sa réponse à ma question parlementaire du 4 décembre 2018 qu'aucune inquiétude n'existe quant à l'avenir de la Formation pour adultes et du Life long learning.

De même, Monsieur le Ministre s'étonne que j'aie pu avoir accès à des informations qui aient pu susciter mon inquiétude.

Je tiens néanmoins à rappeler à Monsieur le Ministre, membre du pouvoir exécutif, que s'il ne lui appartient pas de s'étonner de la provenance d'informations dont dispose un membre du pouvoir législatif, il lui appartient néanmoins de répondre à ses questions formulées de manière précise et auxquelles il a répondu de manière évasive.

Ensuite, Monsieur le Ministre réfute ces informations qui évoquent des mesures de restructuration d'envergure de différentes entités administratives de la formation pour adulte, avec des répercussions sur la pédagogie de l'enseignement, l'organisation des formations, le personnel et finalement les bénéficiaires eux-mêmes de ces formations dont la réussite professionnelle dépend de la qualité de l'enseignement offert.

Monsieur le Ministre affirme également que ces informations en question ne se rapportent qu'à « des discussions de type brainstorming lors d'une réunion interne – comme il y en a des dizaines au cours d'une semaine de travail – entre trois collaborateurs de (votre) ministère », trois collaborateurs qui, comme je l'ai précisé dans ma question parlementaire, sont un premier conseiller de gouvernement, le directeur du SFA ainsi que le directeur de l'ENAD.

Monsieur le Ministre avoue indirectement que ces informations sont bien le fruit de réflexions qui ont eu lieu entre les personnes susnommées, mais il argumente en même temps qu'il ne s'agit là que de réflexions « restées à un stade précoce », n'ayant donc pas « fait l'objet d'une consultation interne plus large ou d'une présentation dans le cabinet du ministre ».

Plus loin, Monsieur le Ministre insère dans sa réponse un extrait de l'accord de coalition pour souligner son ambition pour le Life Long Learning en indiquant qu'elle devra s'accompagner « d'une analyse d'envergure de la situation actuelle et du partage des rôles entre les différents acteurs » et ce dès les « prochains mois ».

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous faire remarquer que le cours de votre argumentation ne me semble pas tout à fait logique et qu'elle est truffée de nombreuses contradictions. De même qu'en lisant l'extrait de l'accord de coalition portant sur l'avenir du Life Long Learning, je me pose davantage de questions.

Ainsi, par un réel souci de clarté en cette matière, je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel a été l'élément déclencheur de ce « brainstorming »?
 - 2) Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas que même à un stade précoce, des réflexions qui, lorsqu'elles seront amenées plus loin, méritent toujours d'être discutées de manière démocratique et transparente?
 - 3) Pourquoi Monsieur le Ministre est-il étonné que je sois au courant de ces réflexions? Les services du MENJE mèneraient-ils des réflexions qui ne seraient pas censées tomber sous le contrôle du pouvoir législatif?
 - 4) Comment Monsieur le Ministre justifie-t-il le besoin d'une analyse d'envergure de la situation actuelle du Life Long Learning et de la formation pour adultes?
 - 5) Quelques jours suivant ma question parlementaire, le directeur adjoint de l'ENAD a démissionné. Cette démission est-elle en relation avec ma question? Quelles sont les raisons de sa démission?
- Je voudrais également reformuler les questions que j'avais posées dans ma question parlementaire du 4 décembre 2018 et auxquelles je n'ai pas reçu de réponses.
- 6) Une fusion entre le SFA et l'ENAD est-elle prévue ou existe-t-il un projet pour évaluer une éventuelle fusion entre ces deux entités administratives, que ce soit au niveau du ministère ou à celui des directions respectives du SFA et de l'ENAD?
 - 7) Des discussions concernant l'intégration des CNFPC dans cette nouvelle entité administrative ont-elles eu lieu au sein de son ministère?
 - 8) Lors d'une telle fusion, les cours de formation professionnelle de l'ENAD seraient-elles transférées et intégrées dans les CNFPC d'Esch-sur-Alzette et d'Ettelbrück?

9) La création d'un nouveau département est-elle prévue au sein du MENJE, regroupant sous sa responsabilité tout ce qui de près ou de loin pourrait tomber sous l'éducation pour adultes en y incluant, outre les entités nommées ci-avant, également la responsabilité pour l'Institut national des langues (INL) ?

10) La nouvelle structure SFA/ENAD/CNFPC serait-elle à subdiviser en trois divisions ?

11) Monsieur le Ministre peut-il me confirmer que ces subdivisions prévoient la répartition suivante : l'une regroupant les formations à haut niveau de l'ENAD, à savoir premièrement celle menant au Diplôme d'accès aux études supérieures (DAES) ainsi que celle en cours d'emploi, menant au Diplôme d'éducateur diplômé d'un côté, deuxièmement celles des cycles inférieurs et supérieurs de l'enseignement secondaire de l'ENAD et troisièmement celles regroupant les formations offertes actuellement par le SFA en y incluant les formations des CNFPC ainsi que le Life Long Learning ?

12) Monsieur le Ministre peut-il me confirmer que l'initiative pour ce projet émane des directeurs du SFA et de l'ENAD ?

13) Qu'en vue de la planification de la mise en œuvre de ce projet, une réunion de concertation a eu lieu le 8 novembre 2018 au MENJE et à laquelle ont participé, e.a. un 1^{er} conseiller de gouvernement, le directeur du SFA ainsi que le directeur de l'ENAD dans le but de donner un ordre de mission aux deux directeurs mentionnés pour qu'ils entament les réflexions pour préparer une nouvelle législation en la matière ?

14) Qu'à l'issue de la création du département prévu et de la fusion SFA/ENAD/CNFPC, la suppression d'un certain nombre de postes de direction est prévue, entre autres ceux des chargés de direction des CNFPC d'Esch-sur-Alzette et d'Ettelbrück ?

15) Que l'actuelle législation du SFA ne prévoit aucune condition d'accès spécifique en relation avec l'enseignement pour le poste de directeur adjoint SFA ?

16) Qu'il est prévu de créer sur ce modèle de nouveaux postes de directeur(s) et de directeur(s) adjoint(s) qui permettraient une première fois de nommer des personnes non-issues des carrières de l'enseignement et, surtout, sans autre condition d'accès, à accéder à des fonctions dirigeantes dans un établissement scolaire offrant des formations de l'enseignement secondaire ?

17) Concernant ce dernier point, Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas qu'une telle législation risque de constituer une porte d'entrée pour introduire cette pratique dans d'autres écoles de l'enseignement secondaire et de l'étendre même au niveau des postes de directeurs des lycées ?

18) Dans la mesure où ce projet serait déjà avancé, Monsieur le Ministre peut-il m'informer si les directions de l'INL et du Service de la Formation Professionnelle (SFP) ont déjà été mises au courant de projet prévoyant des changements substantiels pour eux ?

19) De même, est-ce que le personnel des CNFPC, de l'ENAD et du SFA a déjà été informé de

ce projet ?

20) Si tel n'est pas le cas, quand est-ce que Monsieur le Ministre pense-t-il les informer, étant donné que ces changements institutionnels auront d'énormes répercussions sur le travail et les carrières des personnes concernées ?

21) Monsieur le Ministre n'est-il pas de l'avis qu'il faille informer au plus vite les représentations du personnel des CNFPC, de l'ENAD et du SFA de ce projet afin qu'ils puissent en discuter avec les membres du personnel de leur entité respective ?

22) Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas qu'il soit nécessaire de faire une réunion d'information avec le personnel des différentes institutions concernées étant donné qu'un grand nombre d'entre eux risque de devoir changer de lieu de travail ?

23) Dans le même ordre d'idées, Monsieur le Ministre peut-il m'informer de ce qui en est de l'affectation future et de la carrière des personnes concernées par la suppression prévue des postes de direction ?

24) Encore dans le même ordre d'idées, le personnel du SFA n'étant, pour le moment, pas géré de la même manière que le personnel de l'enseignement secondaire, auquel appartient le personnel de l'ENAD, quel serait le statut du personnel enseignant travaillant dans cette nouvelle entité ? Est-il envisagé de changer le statut et les possibilités de mutation du personnel de l'ENAD ? Les mêmes questions se posent pour le personnel enseignant des CNFPC. En ce qui concerne le personnel psycho-pédagogique et éducatif de ces entités, quel sera le statut de celui-ci ?

25) En fusionnant ces différentes entités, Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas qu'il soit créé un hydrocéphale administratif ne pouvant plus s'adapter aux besoins pédagogiques des jeunes et jeunes adultes en voie de décrochage scolaire ? Ne serait-il pas mieux de conserver l'approche de plusieurs entités indépendantes à étendue raisonnable au lieu de créer un monstre administratif ingérable tel qu'il semble être prévu, telle qu'elle a été défendue à la Chambre des Députés ?

26) Le gouvernement a-t-il renoncé à l'idée d'origine de l'ancienne "École de la 2^e chance", dont l'objectif était de s'engager à garantir un futur aux jeunes en voie de décrochage scolaire ?

27) Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas qu'en séparant d'un point de vue organisationnel les différentes entités, il est en train de créer, voire de laisser créer, une école élitiste, ne s'investissant, d'un côté, que dans les formations bien visibles d'un point de vue marketing et oubliant, consciemment, les plus démunis des élèves décrocheurs du système de l'éducation de l'autre ? Une telle approche ne risquerait-elle pas de négliger les élèves les plus faibles par une ségrégation et une stigmatisation, ainsi que nous l'avons malheureusement déjà connu pour les élèves de l'ancien régime préparatoire ? De plus, qu'en est-il, le cas échéant, de l'appréciation du travail des CNFPC ?

28) Concernant les CNFPC, comment Monsieur le Ministre peut-il concilier l'idée de revaloriser la formation professionnelle, dont la réforme est – encore – en cours avec celle

de vouloir, le cas échéant, enlever au SFP les lieux de formation qu'il gère directement ?

29) Monsieur le Ministre pense-t-il que le respect du travail du parlement est garanti si, en changeant en permanence la législation d'une même structure, ainsi que nous l'avons connu ces dernières années avec la loi portant création d'une École de la 2^e chance, les objectifs visés par une législation se trouvent altérés au point qu'ils deviennent méconnaissables ?

30) Finalement, Monsieur le Ministre pense-t-il qu'une telle attitude de 'self-service' de certains hauts fonctionnaires qui proposent de légiférer à leur goût est une approche saine pour notre système démocratique ? Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas qu'en général, mais surtout en période de formation d'un nouveau gouvernement, les fonctionnaires de son ministère devraient garder une retenue stricte en matière d'action politique ?

Avec mes salutations respectueuses,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DW' or similar initials, written in a cursive style.

David Wagner
Député



Luxembourg, le 25 février 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 293 de Monsieur le Député David Wagner

L'honorable Député réagit par le biais de cette nouvelle question parlementaire aux réponses formulées à sa question parlementaire N° 75 relative à la formation des adultes et du « Lifelong Learning ».

En guise d'introduction, et au risque de décevoir à nouveau l'honorable Député, je ne puis que répéter et réaffirmer ce qui a été dit dans ma réponse à la question parlementaire susmentionnée, à savoir que les discussions auxquelles il a fait référence et dont il a eu connaissance se rapportent à des discussions de réflexion internes n'ayant pas dépassé le stade précoce de notes de réflexion. Je ne puis que répéter et confirmer que ces réflexions n'ont fait l'objet, ni d'une consultation interne plus large, ni d'une discussion au sein du cabinet du ministre. Ces pistes de réflexion n'ont d'ailleurs pas eu de retombées, ni dans la note du ministère au formateur du Gouvernement, et par conséquent ni dans le programme gouvernemental qui, je tiens à le rappeler à l'honorable Député, définit les grandes lignes politiques que le Gouvernement entend suivre tout au long de la période législative en cours. Ce programme gouvernemental constitue donc la preuve, s'il en faut, qu'il n'est pas dans l'intention du Gouvernement en place de suivre ou mettre en œuvre les réflexions auxquels l'honorable Député fait référence.

Je tiens également à préciser que mon étonnement ne se rapportait aucunement au fait que l'honorable Député ait pu avoir accès à des informations ayant pu susciter son inquiétude, mais bien au fait qu'il ait vu précisément dans ces réflexions, parmi d'autres réflexions légitimes menées en interne, des projets plus ou moins concrets. Afin d'atténuer l'inquiétude de l'honorable Député, permettez-moi de déclarer sans la moindre ambiguïté que je n'ai aucunement l'intention de voir l'ENAD, le SFA, le CNFPC et l'INL fusionner, ni maintenant, ni à l'avenir. Au contraire, ces entités autonomes devraient être développées, renforcées et valorisées, dans le cadre d'un échange structuré avec les acteurs concernés. Les commissions concernées de la

Chambre des Députés seront bien sûr informées des développements futurs en temps utile.

L'honorable Député aimerait par ailleurs savoir si sa question parlementaire peut être mise en relation avec la démission du directeur adjoint de l'ENAD. Cette démission repose sur une décision personnelle de la personne concernée, qui se doit d'être respectée et il ne me revient pas de commenter tous les éléments ayant pu conduire à une telle décision. Je peux néanmoins indiquer que le motif invoqué était une perte de confiance au sein de la direction de l'ENAD et non pas un désaccord avec la politique du Gouvernement dans le domaine de la formation des adultes.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' shape with a horizontal line underneath and a small flourish on the left side.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse